



Signer un contrat cdi apres cdd

Par **sasha31**, le **29/05/2009** à **17:44**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD sur un statut d'assimilé CADRE.

L'on me propose un contrat CDI sur un poste identique, dans une autre région mais en qualification inférieure d'agent de maitrise et ce sans interruption de contrat. Est-ce légal ?

Egalement, j'ai ouie dire que l'on ne me paierai pas la précarité du dernier CDD ce qu je sais, mais L4ON DEVAIT CEENDANTBque je pouvais XCEPEN me faire payer l'indemnité des autres CDD qui n'ont pas eu d'interruption entre eux ?

Merci par avance pour votre réponse qui je l'èspère ne tardera pas.